

# L'Etat enrichit sa plateforme « Transition écologique des entreprises » et propose un accompagnement personnalisé aux TPE.

## Contexte

La plateforme mission transition écologique fait peau neuve et s'appelle maintenant [« Transition écologique des entreprises »](#). La mission de cette plateforme est de simplifier la transition écologique des TPE grâce à un **accompagnement personnalisé**. Cet outil vous permet d'évaluer votre situation énergétique et de mettre en place des actions concrètes. La plateforme vous **accompagne dans votre transition écologique et énergétique** et vous oriente vers des aides publiques nationales et locales pour réaliser vos travaux de rénovation énergétique.

## La plateforme numérique « Mission transition écologique » vous propose un accompagnement pas à pas.

Le site vise à augmenter le passage à l'acte des entreprises en :

- Rationnalisant et **simplifiant leurs démarches**
- Recensant et rendant plus accessibles les aides publiques ainsi que les **dispositifs proposés par les opérateurs**
- Assurant un **meilleur suivi du déploiement des aides**

L'accompagnement proposé par la plateforme aux TPE est complet, fluide et personnalisé. La plateforme commence par proposer aux TPE un diagnostic à 360. Ceci est une étape clef car cela offre un état des lieux complet, couvrant des domaines tels que l'économie d'énergie, l'isolation des locaux, les consommations d'eau, la gestion des déchets, les matières premières, les achats, la mobilité, etc. Cette analyse permet d'évaluer l'impact environnemental de votre activité et d'identifier les enjeux prioritaires spécifiques à votre entreprise. A l'issue du diagnostic, vous bénéficiez de conseils et propositions d'actions concrètes pour amorcer le changement, ainsi qu'un plan d'action à moyen et long terme pour transformer durablement votre entreprise.

## Deux dispositifs de diagnostic gratuits et adaptés aux TPE qui souhaitent engager une démarche de transition écologique.

[TPE gagnantes sur tous les coûts](#) est un dispositif gratuit mis en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et déployé sur l'ensemble du territoire. Vous identifiez vos flux, et vous obtenez des préconisations simples et opérationnelles en chiffrant les économies réalisables. En moyenne, les plans d'actions proposés aboutissent à des économies allant de 2000 € à 5000 € par an.

[Le programme Baisse les Watts](#) permet également de réaliser un diagnostic de votre consommation énergétique. Bati sur trois demi-journées d'accompagnement personnalisées et gratuites délivrées par un

conseiller de la chambre des métiers et de l'artisanat ce dispositif vous permet d'identifier les travaux à réaliser pour améliorer votre performance énergétique et ainsi réduire votre facture. A noter que des tutoriels adaptés au métier de la coiffure vous sont ensuite proposés afin de vous accompagner dans votre démarche de transition écologique.

## Comment financer vos équipements pour améliorer votre efficacité énergétique ?

Le prêt Eco d'Energie (PEE) permet également de financer les dépenses liées au projet d'efficacité énergétique. L'investissement peut porter sur des équipements qui visent l'amélioration des postes suivants : éclairage, froid, chauffage, climatisation. Le montant du prêt varie de 10 000 € à 500 000 € et la durée s'étend de 3 à 7 ans avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum. [Transition écologique - Aides et financements TPE & PME \(beta.gouv.fr\)](#)

Le guichet « TREMPLIN » de l'ADEME vous permet d'accéder à des aides dans plusieurs domaines de la transition écologique. Le montant de l'aide peut aller de 2 000 € à 500 000 € en fonction des travaux envisagés. Pour solliciter cette aide vous devez renseigner [les champs sur le site de l'ADEME](#). A noter qu'un compte Agir doit être créé pour faire la demande.

[Le prêt action climat](#) vous permet d'amorcer une démarche environnementale en finançant votre projet de transition écologique et énergétique d'un montant de 10 000 € à 75 000 €. La durée du prêt peut être de 3,5,7 ans avec un différé d'amortissement en capital de respectivement 9 mois, 1 an et de 2 ans. Les entreprises individuelles et les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles à ce prêt. Pour bénéficier de ce prêt il faut que l'entreprise soit créée depuis plus de trois ans.

## Les Régions proposent également des aides pour accompagner les professionnels dans leur transition écologique.

Renseignez-vous auprès de votre Région pour connaître les dispositifs déployés sur votre territoire pour vous aider dans vos dépenses de travaux de rénovation énergétique.

Il existe aussi des aides au niveau local telle que le [prêt transition écologique Ile-de-France](#) pour les entreprises franciliennes qui souhaitent financer des travaux de rénovation énergétique.

Par exemple, la région Grand Est soutient financièrement les dépenses des entreprises qui réalisent des investissements relatifs aux équipements écologiques qui contribuent à la réduction de la consommation d'énergie.

Cette aide est plafonnée à un montant maximal de 10 000 €. Vous pouvez par exemple installer des équipements écoénergétique comme les appareils électroménagers à haute efficacité énergétique, des systèmes d'éclairage LED, des thermostats intelligents. Vous pouvez également bénéficier de cette aide si vous souhaitez isoler vos murs, votre toit, vos planchers ou installer des fenêtres à double vitrage. Retrouvez tous les détails en cliquant sur ce lien [Chèque vert - GrandEst](#).

## Comment accéder au site de la mission transition écologique ?

Le site est accessible en cliquant sur le lien ci-après [Transition écologique - Aides et financements TPE &](#)

[PME \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr). L'autodiagnostic est très rapide à réaliser, il dure moins de cinq minutes.